



## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 février 2024**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 782 038.15 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 495.37 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en février 2024.

2024-RAG-6816

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SRI POUR L'AN 6 (2023)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2023 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2023 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2024-RAG-6817

### **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

2024-RAG-6818

**APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE - OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20 H ET 8 H.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui et financière de la Ville de Rivière-Rouge pour leur résolution 037/05-02-2024 s'opposant à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc est une toute petite municipalité et que celle-ci n'a pas le budget pour supporter financièrement la Ville de Rivière-Rouge, mais qu'elle comprend parfaitement les enjeux apportés par cette fermeture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leur opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h comme décrit dans leur résolution 037/05-02-2024 Hôpital de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h – Demande d'appui et contribution financière dont copie est jointe à la présente.

Adoptée.

2024-RAG-6819

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyen(nes);

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.

Adoptée.

2024-RAG-6820

### **JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE**

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminées.

Adoptée.

2024-RAG-6821

### **ORGANISME SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le conseil municipal de Bois-Franc autorise et identifie la municipalité de Bois-Franc comme Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

**QUE** le conseil municipal de Bois-Franc autorise Annie Pelletier à signer, au nom de la municipalité de Bois-Franc, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'entente auprès d'Éco Entreprises Québec.

Adoptée.

2024-RAG-6822

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA DIRECTIVE LINGUISTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter une directive linguistique pour la langue française;

CONSIDÉRANT QUE la directive linguistique présentée au conseil par la directrice générale a été préparée par des avocats conformément à la directive du ministre de la langue française;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter la directive linguistique tel que présentée et autorise la directrice générale à transmettre celle-ci au Ministère de la Langue Française pour approbation.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Projet de carrière de Michel Lacroix Construction**

La directrice présente au conseil le projet de carrière de Construction Michel Lacroix et mentionne qu'un certificat d'autorisation sera émis puisque ce projet ne va pas à l'encontre de la réglementation applicable.

2024-RAG-6823

**DEMANDE DE BOURSE DE LA CEHG**

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 150 \$ par finissant même si celui-ci est finissant d'une autre école (ex. : secteur anglais). Les conditions à la bourse sont que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc et que celui-ci doit poursuivre des études postsecondaires.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6824

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW – REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – AUGMENTATION D'INVESTISSEMENT – RÉSEAUX ROUTIERS LOCAUX**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Low, Messines, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Denholm, Lac-Sainte-Marie, Cayamant et la Ville de Gracefield ont déposé des demandes de subvention dans l'appel de projets du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités et ville ont engendré des frais d'ingénierie, pour la production des plans et devis obligatoires au dépôt de la demande de subvention et que lesdites municipalités et ville ont engendré des frais administratifs également lors des préparations de leur demande respective;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont reçus dans les dernières semaines des refus pour l'ensemble des projets déposés par les municipalités et ville de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces refus entraînent pour l'ensemble de ces municipalités des délais dans l'avancement des travaux planifiés pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés pour la confection des plans et devis pourraient être encore plus grands advenant qu'elles doivent faire produire des mises à jour pour pouvoir redéposer les demandes de financement;

CONSIDÉRANT QUE plus le temps passe plus la facture globale des travaux augmentera et plus les municipalités et ville risquent d'avoir des problèmes à traiter de façon urgente, ce qui entraîne à nouveau des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE plus le temps passe plus il y a urgence d'agir, il en va de la sécurité des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Low et :

- Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable que des sommes supplémentaires soient injectées pour que nos infrastructures routières puissent être remises aux normes dans des délais plus rapide.
- Souligne que cette résolution doit être envoyée à la Ministre des Transports et de la Mobilité Durable, madame Geneviève Guilbault, au député régional, monsieur Robert Bussière, au Député de Pontiac, monsieur André Fortin, au Député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Transports et de Mobilité durable, Monsieur Monsef Derraji ainsi qu'à la municipalité de Low pour leur dossier.

Adoptée.

2024-RAG-6825

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE BALAYAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la plupart de nos chemins municipaux auront besoin d'un balayage en début de saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a regardé avec le ministère des Transports pour obtenir le nom de la compagnie qui fait le balayage des accotements pour eux et qu'elle nous offre de se joindre à elle pour obtenir un bon prix ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de demander une soumission pour le balayage des chemins municipaux à Mme Judith Langevin et à la compagnie dont le nom nous sera fourni par la municipalité de Grand-Remous comme mentionné dans le paragraphe précédent.

Adoptée.

2024-RAG-6826

**DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'installation des nouvelles bandes de patinoire est complétée et payée;

CONSIDÉRANT QUE malgré la demande de modification pour refaire la toiture du chalet des loisirs, nous n'avons pas réussi à trouver d'entrepreneur pour le faire avant la date finale du projet;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de fermer le projet de rénovation de la patinoire avec les travaux déjà effectués et d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc tous les documents nécessaires à la demande de versement de la subvention accordée.

Adoptée.

2024-RAG-6827

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, dir. générale